



Actualités de la DSN :

Le numérique au service des cabinets



NET-ENTREPRISES·FR

GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - PÔLE EMPLOI
UNÉDIC - MSA - UCF CIBTP - CS - CRPCEN - CTIP - FFA
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CPRPSNCF - CNIEG - CAMIEG
ENIM - CAVIMAC - CNBF - CDC - RAFP - IRCANTEC - CNRACL
CFDT - CPME - CGT - CGT-FO - CSOEC - FNSEA - MEDEF
SYNTEC NUMÉRIQUE - UNAPL - U2P

Net-entreprises : les nouveautés du bouquet de services



➤ Sébastien DUCOMMUN-RICOUX – Responsable
Plateforme de services

Depuis novembre 2020, net-entreprises est plus simple d'accès

Constats



- Des services parfois « cachés » derrière l'accès aux déclarations, donc sous-utilisés
- Un besoin de guider les « déclarés » qui seront de plus en plus concernés par Net-entreprises du fait du développement de démarches « retour » (AT/MP, Bonus Malus, etc.)
- Une coexistence du site d'informations et d'actualités Dsn-info.fr n'était plus justifiée, après la généralisation de la DSN

Évolutions Apportées



- Révision de la home page et de la partie éditoriale relative à l'ensemble de l'offre de services
- Réintégration des informations de Dsn-info.fr au sein de Net-entreprises.fr :
 - <https://www.net-entreprises.fr/tableau-de-bord-dsn/>
- Restructuration de la base de connaissances en cohérence avec la nouvelle structure éditoriale (et ajout de fonctionnalités de recherche)
 - *URL modifiée* : <https://net-entreprises.custhelp.com/>
- Révision graphique du MOOC en cohérence
 - *URL conservée* : <https://formation-net-entreprises.fr/>

Du changement pour les indépendants

Fin des campagnes déclaratives DSI



dès la campagne 2021

Les déclarations des indépendants se font dorénavant sur impots.gouv.fr

- La partie « sociale » permettant de saisir les éléments propres aux indépendants est automatiquement activée en fonction du profil du contribuable

La consultation reste possible



L'accès via Net-entreprises restera ouvert à des fins de consultation

- Et ce pour une durée de 5 ans

DSI (ex-DCR)

.....
Déclaration sociale des
indépendants

Saisie de formulaire



Un partenariat avec « Mon Compte Formation » florissant (1/2)

Mon compte Formation



depuis septembre 2020

Ce service permet à l'employeur de venir abonder le compte formation de ses salariés

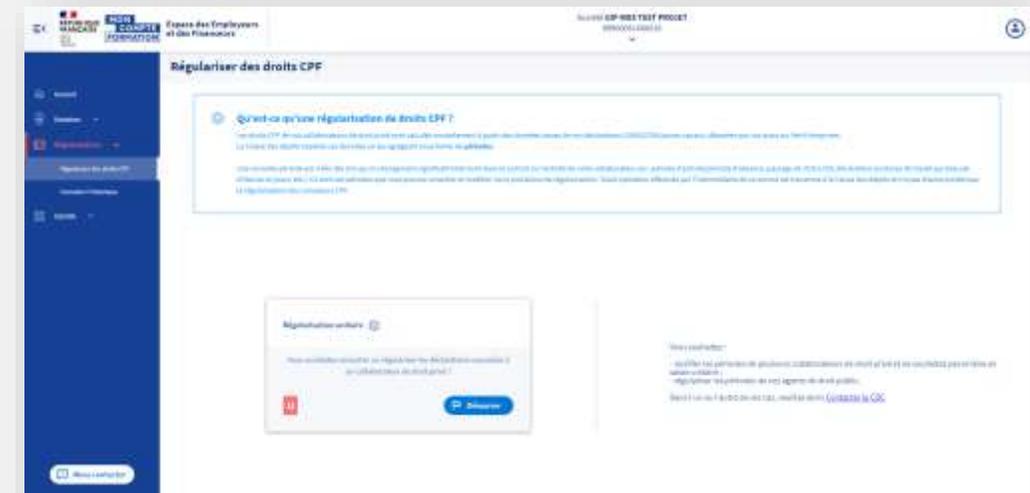


Régularisation des droits



depuis septembre 2021

Ce service permet à l'employeur de venir rectifier les données MCF calculées par la CDC à partir des données DSN



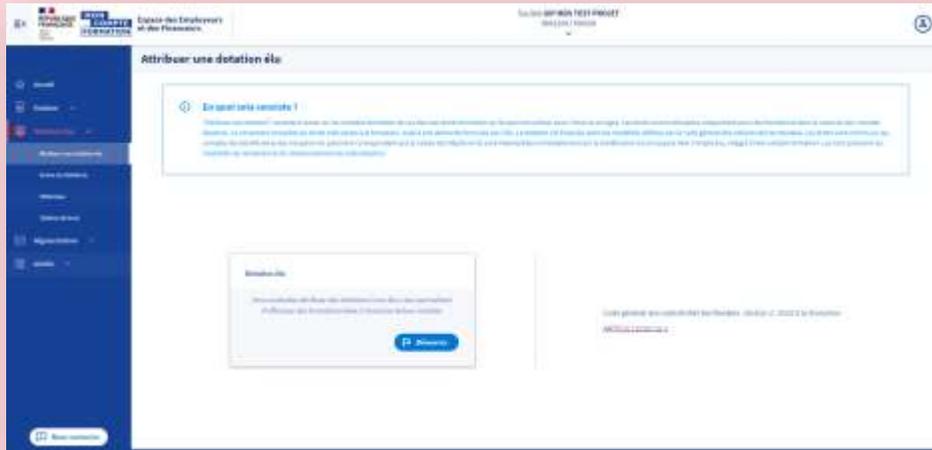
Un partenariat avec « Mon Compte Formation » florissant (2/2)

Mon compte Elus



prévu en janvier 2022

Ce service permettra à une collectivité d'abonder le compte formation de ses élus pour leur permettre de se former pendant leur mandat



Portail PEP's



prévu fin 2021

Dédié aux employeurs publics, ce portail propose un ensemble de services pour la retraite et la solidarité.

Les entreprises pourront utiliser l'identification déportée Net-Entreprises pour se connecter



SCR, un nouveau service pour les collectivités locales et territoriales

L'avantage de la dématérialisation



La déclaration « Situation changement de régime maladie des agents pour les collectivités territoriales et administrations (SCR) »

- remplace le bulletin de signalement d'entrée dans le régime spécial des collectivités locales et de leurs établissements n'ayant pas le caractère industriel ou commercial (formulaires S1214 et S1215)

Les collectivités locales et territoriales bénéficient ainsi d'un espace personnel, sécurisé, leur permettant de transmettre leurs déclarations de changement de régime de leurs salariés, et économisent ainsi les coûts d'affranchissement

Comment déclarer ?



La déclaration s'effectue via la saisie d'un formulaire à l'écran (EFI)

- Les champs à compléter sont identiques aux formulaires papiers et transmis puis validés par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM).

A réception, le service gestion des bénéficiaires de l'Assurance Maladie met à jour le régime du dossier client

Les collectivités peuvent consulter tous leurs formulaires transmis dans l'onglet « historique de vos signalements »



Questions / Réponses



Merci de votre attention